



Pôle Attractivité
Direction de la Stratégie culturelle,
du patrimoine et du tourisme
Service Patrimoine et tourisme



RÈGLEMENT

Les nouveaux hôtes

PLAINE COMMUNE – TERRITOIRE D'HOSPITALITÉ ET D'IMAGINAIRE PARTAGÉ APPEL À PROJETS POUR APPUI EN 2025

AVANT-PROPOS

Situé au nord de Paris, au croisement des mobilités métropolitaines et des grands projets structurants, Plaine Commune s'affirme comme un territoire de destination(s). Territoire stratégique de la Métropole du Grand Paris, il réunit les villes d'Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains, Villetaneuse et la commune nouvelle de Saint-Denis (Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine), soit plus de 450 000 habitants.

Plaine Commune développe depuis plus de vingt ans une stratégie touristique visant à renforcer l'attractivité du territoire auprès des habitants, des entreprises et des visiteurs. Le nouveau schéma touristique territorial 2025-2030 « *Ou comment régénérer le tourisme urbain à l'échelle métropolitaine* », affirme davantage le rôle du tourisme et des loisirs dans le développement social et économique du territoire, dans une approche soucieuse de l'environnement, garante de la durabilité et de la robustesse de cette dynamique.

Au cœur de cette démarche, Plaine Commune entend jouer un rôle fédérateur auprès des acteurs du tourisme implantés sur son territoire, autour d'une ambition partagée en matière d'hospitalité. Cette dynamique est soutenue par l'agence d'attractivité POP, outil privilégié de la collectivité pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie touristique territoriale.

Les habitants, par leur histoire et leur manière de vivre le territoire, possèdent une capacité singulière à la raconter et le désir de le faire découvrir. Ils sont intégrés, avec les autres acteurs du tourisme – traditionnels ou émergents – à la stratégie d'hospitalité de Plaine Commune comme ambassadeurs de leur territoire et en tant que bénéficiaires de l'offre touristique enrichie.

Cette pluralité d'acteurs, associée à la variété des approches ainsi qu'à la richesse des offres touristiques et de loisirs du territoire, constitue un atout, ouvrant la voie à l'expérimentation et l'innovation à travers des actions agiles, intégrant pleinement les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Ils constituent des vecteurs de continuité entre le passé et l'avenir, favorisant la proximité et l'inclusion des habitants, résidents, excursionnistes et touristes, tout en offrant des espaces propices à la mise en récit de l'histoire patrimoniale et du développement urbain en cours. Plaine Commune porte également

la conviction que les espaces touristiques, qui accueillent de nombreux acteurs et savoir-faire diversifiés, constituent des moteurs d'innovations écotouristiques.

Les acteurs émergents participent activement à cette dynamique, par le bénévolat, la co-construction de projets associatifs ou d'initiatives entrepreneuriales locales. Certaines initiatives locales allient déjà écologie, insertion sociale et valorisation du patrimoine naturel et agricole. D'autres mobilisent l'art, la gastronomie, la création artistique ou le travail de mémoire pour animer et faire vivre ce territoire. Toutefois, ils se heurtent souvent à des difficultés pour proposer de nouvelles initiatives (ressources limitées, contraintes budgétaires, etc.).

Dans ce contexte, les grands rendez-vous sportifs mondiaux ont été une expérience inédite et constituent une ressource sur laquelle capitaliser pour renforcer l'hospitalité économique et touristique du territoire. En outre, les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ont permis d'impulser une dynamique collective, tournée vers l'accueil, la convivialité et la valorisation du territoire auprès d'une communauté de visiteurs élargie. Dans cette lignée et dans le cadre de la nouvelle stratégie touristique, Plaine Commune porte cette volonté renouvelée d'hospitalité en s'appuyant sur les infrastructures nouvelles et rénovées, ainsi que sur les nombreux projets urbains, qui transforment profondément le paysage local.

Ce champ d'action représente un terrain fertile, favorisant l'émergence de synergies porteuses de projets touristiques responsables et créatifs. Dans le cadre de ses attributions, l'agence d'attractivité POP sera un relais fort de diffusion de l'appel à projets et de communication sur les projets sélectionnés.

L'appel à projets « Les nouveaux hôtes » : nouveau dispositif de soutien aux acteurs émergents du tourisme pour initier, susciter et promouvoir les pratiques d'hospitalité

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie touristique 2025-2030, Plaine Commune lance un appel à projets à destination des acteurs émergents du tourisme ; qu'ils soient des collectifs citoyens, des acteurs associatifs engagés, des coopératives, des structures économiques locales du champ de l'économie sociale ou solidaire ou des petites ou moyennes entreprises de la filière touristique. L'objectif est d'impulser des initiatives variées, qui, par leurs expérimentations et leur portée significative, placent les habitants au cœur des dispositifs, tissent des liens et manifestent concrètement les pratiques d'hospitalité.

Ces gestes d'hospitalité peuvent prendre différentes formes plus responsables, plus locales et plus participatives. À titre d'exemple, l'appel à projets pourra soutenir des produits de valorisation et d'expériences conviviales (balades contées, banquets, spectacles, parcours patrimoniaux ou artistiques, etc.), ou des services pour améliorer la qualité de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des publics (conciergerie, médiation culturelle, patrimoniale ou numérique, dispositifs mobiles etc.).

Cet appel à projets s'inscrit dans les grandes transformations à l'œuvre dans le secteur du tourisme, dans la nécessité de préserver les ressources et la volonté de proposer des expériences touristiques et de loisirs enrichissantes. Le renforcement de cette filière doit ainsi permettre de répondre aux enjeux de durabilité, particulièrement dans les territoires où la création d'emplois non délocalisables est essentielle. En outre, l'activation de ce dispositif est une opportunité pour Plaine Commune pour accompagner l'évolution du secteur touristique, en lien avec :

- Les nouvelles attentes des visiteurs pour améliorer l'hospitalité touristique et enrichir l'expérience des visiteurs (authenticité, sens, proximité, personnalisation des offres, ...)
- La diversification du secteur touristique, grâce à l'implication d'acteurs locaux, participant à la construction de communauté élargie d'hospitalité ;
- Les enjeux environnementaux et climatiques du secteur (sobriété, mobilité douce, circuits courts, ...)
- Les dynamiques de transformation urbaine et la mise en valeur du territoire à travers un récit touristique et patrimonial cohérent (récits collectifs, réappropriation des lieux, ...).

Dans ce contexte, le dispositif entend soutenir l'émergence de projets démonstrateurs qui peuvent contribuer à faire vivre la destination touristique de Plaine Commune et à créer des occasions de rencontres et d'expériences singulières, fidèles à l'identité du territoire.

Objectifs et périmètre de l'appel à projets « Les nouveaux hôtes »

Cet appel à projets soutient l'intégration des acteurs émergents du tourisme dans la stratégie touristique territoriale : qu'ils soient des collectifs citoyens, des acteurs associatifs engagés, des coopératives, des structures économiques locales du champ de l'économie sociale ou solidaire ou des petites et moyennes entreprises de la filière touristique.

À travers cette première édition, Plaine Commune souhaite contribuer à la réalisation de projets à l'initiative de ces acteurs, visant à :

- Encourager la participation active des habitants et des acteurs locaux dans la co-construction des projets touristiques, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de valoriser leur expertise territoriale ;
- Accompagner le développement d'un tourisme urbain de détour, en soutenant l'émergence de nouvelles activités, en valorisant les savoir-faire locaux et en affirmant le positionnement de Plaine Commune comme territoire d'expériences ;
- Engager ou accompagner la transformation d'activités touristiques pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire ;
- Soutenir la diversification et la montée en gamme de l'offre touristique ;
- Porter un récit territorial croisé sur les transitions touristiques, écologiques et urbaines à l'œuvre sur le territoire de Plaine Commune, héritier d'un patrimoine industriel, agricole et maraîcher à valoriser.

Les formats attendus sont diversifiés afin de laisser place à une variété d'interprétations et de formes d'expression. Ils peuvent inclure, sans s'y limiter, des balades théâtralisées, des jeux de piste ou des *escape games*, des récits portés par des « passeurs de mémoire », des randonnées sensibles ou poétiques, des banquets conviviaux, des spectacles vivants ou des performances artistiques ainsi que des services innovants liés à l'accueil ou à l'accompagnement des publics.

Parmi ces formats, les balades constituent un exemple particulièrement représentatif de la manière dont un projet peut être pensé comme un outil de médiation culturelle, patrimoniale et sociale. Elles peuvent s'articuler autour de plusieurs phases : temps de co-construction avec les habitants, temps de création ou d'atelier, temps de parcours effectif sur le territoire, puis temps de restitution ou de présentation publique. Elles impliquent habitants, associations, structures culturelles et acteurs professionnels du tourisme et du patrimoine, pour proposer une lecture sensible et engagée du territoire.

À titre d'exemples, pourraient être financés (non-exhaustif) :

- La proposition de circuits et de visites touristiques, pouvant profiter aux habitants et usagers du territoire, en s'appuyant sur des formats variés et adaptés à tous les publics ;
- L'appel à la création ou au développement d'expériences événementielles, ayant une dimension touristique avérée ;
- Le développement de produits et de services touristiques durables améliorant la qualité de l'accueil et de l'information proposée sur le territoire (développement de service d'accueil et d'information innovant, ...)
- L'établissement de partenariats entre les acteurs locaux traditionnels et émergents, tangibles sur le territoire ;
- Une mise en récits originale du patrimoine naturel, maraîcher ou culturel, marqueurs du territoire de Plaine Commune.

Le dispositif s'adresse à des actions qui prennent impérativement appui sur des lieux touristiques et de loisirs déjà existants ou des réseaux de lieux touristiques ou de loisirs : que ces lieux soient le point de départ, de production ou d'arrivée d'une action ; qu'ils accueillent sa diffusion ou qu'ils trouvent un ancrage dans l'espace public ou dans des espaces encore inexplorés du territoire.

N. B. : la notion de « lieu » doit ici être comprise au sens large : il s'agit aussi bien d'espaces bâtis que non-bâtis, temporaires, transitoires ou pérennes, ou encore de parcours reliant plusieurs sites dans la ville (principes d'expérimentation, libre contribution des usagers, croisement d'activités, recherche prioritaire d'un impact local), ainsi qu'aux espaces collectifs, ayant une dimension touristique ou de loisirs.

Ce cadre d'appel à projets offre ainsi une opportunité de révéler les richesses du territoire tout en renouvelant les pratiques d'hospitalité à l'échelle locale, voire métropolitaine.

Ce dispositif contribuera également à appuyer la connaissance et le suivi des initiatives touristiques durables sur le territoire, en enrichissant les travaux de diagnostic et de cartographie actuellement menés par le service Patrimoine et tourisme de Plaine Commune.

Critères d'éligibilité de l'appel à projets

Les formats d'intervention éligibles dans le cadre de cet appel à projets ont été pensés de manière souple et ouverte, afin de permettre une diversité de propositions adaptées aux réalités locales et aux enjeux de durabilité.

Les projets devront prendre en compte l'impact environnemental, social, sociétal et économique de leurs actions, en intégrant des dimensions concrètes d'écoresponsabilité et d'utilité collective.

Les critères d'éligibilité sont :

- La faisabilité opérationnelle et financière du projet et son degré de maturité (évaluation préalable, pertinence de la solution proposée, planning prévisionnel, plan de financement, etc.) ;
- La cohérence entre le coût du projet, les résultats attendus et le nombre de bénéficiaires ;
- L'ancrage dans l'économie locale et la valorisation des ressources et savoir-faire du territoire ;
- L'affirmation d'une ambition environnementale argumentée ;
- L'accessibilité des offres au plus grand nombre de visiteurs ;
- L'implication des populations locales dans la conception ou la mise en œuvre du projet ;
- Les retombées durables et structurantes pour le territoire à moyen ou long terme ;
- Le caractère innovant de l'action (nouvelle réponse à des besoins peu ou non identifiés sur le territoire) ;
- La pérennité de l'action et sa reproductibilité ;
- Un « bonus » pourra être attribué aux projets qui proposeront des démarches collectives (projet à l'échelle intercommunale ou impliquant plusieurs acteurs).

Les approches de tourisme durable et de tourisme écoresponsable sont ici envisagées comme complémentaires. Le tourisme durable est un cadre stratégique visant à limiter les impacts négatifs du tourisme tout en renforçant ses retombées positives pour le territoire et ses habitants. Le tourisme écoresponsable s'inscrit dans une logique plus opérationnelle, portée par des pratiques concrètes mises en œuvre par des acteurs engagés. Dans ce cadre, les propositions devront intégrer, au minimum, l'une de ces deux dimensions en articulation avec les ressources et dynamiques locales.

Calendrier de réalisation des actions

Les actions financées devront être finalisées au plus tard le 31 août 2026.

Il convient de préciser que les actions déjà réalisées en intégralité (sans perspective de prolongement, d'adaptation spécifique ou de reproductibilité) au moment de la sélection des projets lauréats sont exclues du périmètre de cet appel à projets.

Qui peut répondre ? Les structures éligibles

Cet appel à projets s'adresse à des porteurs de projets des secteurs de la culture, du patrimoine, de l'artisanat, de la création, du tourisme et des loisirs. Les initiatives portées se concentreront spécifiquement sur des propositions touristiques et de loisirs (tourisme culturel, loisirs créatifs, événements thématiques, écotourisme, ...).

Éligibilité des porteurs de projet

Peuvent répondre à cet appel à projets les structures ayant leur siège social ou une activité régulière et justifiée sur le territoire de Plaine Commune, et dont les actions répondent à un objectif d'intérêt général.

Sont ainsi éligibles :

- Les acteurs du tourisme ou des loisirs relevant de la catégorie des TPE ou PME au sens communautaire, c'est-à-dire exerçant régulièrement une activité économique (fourniture de biens ou de services sur un marché), quelle que soit leur forme juridique ou leur code NAF : associations, SCOP, SEM, entreprises agricoles, microentreprises (entreprises individuelles, EURL, SASU, etc.) ;
- Les sociétés coopératives relevant de l'économie sociale et solidaire (SCIC ou SCOP), porteuses de projets à but non lucratif ;
- Les structures agréées « Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale » (ESUS), conformément au décret n°2015-719 du 23 juin 2015 et à l'article L.3332-17-1 du Code du travail ;
- Les collectifs d'habitants organisés sous une forme juridique reconnue (associations, coopératives, etc.) et justifiant d'une activité régulière sur le territoire.
- Les artistes inscrits à la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par des entreprises commerciales poursuivant un intérêt exclusivement privé ;
- Les projets portés par des équipements publics ou relevant d'une gestion en régie directe par des collectivités territoriales ;
- Les initiatives portées par des collectifs citoyens sans personnalité juridique ;
- Les projets individuels, portés à titre personnel et sans structure juridique porteuse.

Nature des dépenses éligibles

L'enveloppe globale allouée à l'appel à projets « Les nouveaux hôtes » s'élève à **30 000 € en subventions de fonctionnement.**

Les projets retenus se verront attribuer une subvention avec un plafond minimum de 2 500 € et maximum de 5 000 € par projet et par porteur de projet. Exceptionnellement, l'attribution peut monter à 7 000 € par projet et par porteur de projet, si le projet démontre une ambition particulièrement forte, en matière de coopération inter-structures ou en matière de déploiement et de diffusion des actions à l'échelle du territoire.

Le taux maximum d'intervention ne pourra excéder 80% du montant total des dépenses TTC.

Les dépenses concernant l'investissement des structures candidates (ex. : aménagements pour personnes porteuses de handicap, acquisition de mobilier ou d'équipements associés, parcs vélos...) ou les études associées au déploiement d'offres écotouristiques, ainsi que des démarches de labellisation sont strictement exclues du périmètre de ce dispositif.

Les formations, pour la montée en compétences des acteurs de la filière, sont également exclues du périmètre du dispositif (formations dédiées aux enjeux des handicaps, ...).

Sélection des lauréats

L'instruction sera coordonnée par le service Patrimoine et tourisme de Plaine Commune, en collaboration avec POP et d'autres services de Plaine Commune qui pourront apporter leurs éclairages techniques.

Les dossiers seront ensuite examinés par un comité de sélection, présidé par Madame Leyla Temel vice-présidente en charge de la Stratégie culturelle et du tourisme.

Les projets éligibles seront examinés à l'aune des critères de sélection suivants :

1. Qualité du projet

- Pertinence globale : les intentions du porteur de projet sont en phase avec les enjeux stratégiques exprimés dans le règlement, relatifs à l'accueil et à l'hospitalité autour des acteurs touristiques et de loisirs du territoire ; et de manière générale avec les engagements de Plaine Commune en matière de stratégie patrimoniale et de développement touristique ;
- Innovation écotouristique : le projet est porteur de créativité, en particulier dans la manière de concevoir les transitions d'un lieu ou de pratique touristique et de loisirs sur un territoire en forte mutation ou dans la manière de proposer des croisements originaux entre pratiques touristiques et écologiques, ou bien encore de s'adresser à des publics variés.

2. Ancrage territorial

- Utilité sociale et coopération : le projet répond à des besoins identifiés localement, insuffisamment couverts à ce jour, autour d'un lieu touristique et de loisirs. Il s'inscrit en complémentarité (et non en concurrence) des initiatives déjà existantes, qu'elles soient portées par des acteurs publics ou privés ;
- Durabilité :
 - o Le projet a un impact positif dans son environnement, accompagné d'une recherche de liens significatifs avec la population habitante et les usagers voisins ;
 - o Il porte une attention forte aux enjeux de transition écologique, énergétique et sociale, en écho notamment au Schéma touristique territorial 2025-2030, ou encore du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Plaine Commune...
- Inclusion : le projet prévoit une dimension participative importante, cohérente avec sa thématique, sa forme ou les conditions de sa réalisation ; il veille à être accessible au plus grand nombre.

3. Viabilité

- Modèle économique :
 - o Le candidat doit démontrer l'existence d'un budget réaliste ;
 - o Les moyens humains et matériels engagés pour la réalisation du projet sont cohérents, de même que le calendrier envisagé ;
 - o La candidature démontre qu'une contribution de Plaine Commune au Titre du présent appel à projets aurait un réel effet accélérateur sur la réalisation du projet.

- Évaluation du projet :
 - o Une méthode d'évaluation permettant d'apprécier les avancées du projet à partir d'objectifs définis est proposée, associée à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Constitution du dossier de candidature

Devront impérativement figurer au dossier de candidature :

- Le dossier de candidature au format PDF à télécharger sur le site de Plaine Commune, comprenant l'identification du demandeur et le descriptif de son projet ;
- Le plan de financement au format Excel à télécharger sur le site de Plaine Commune : il doit détailler clairement chaque co-financement et être équilibré en dépenses et en recettes ;
- Les pièces jointes demandées en annexes 1 et 2 du dossier de candidature.

Transmission du dossier de demande

Le cahier des charges sera mis en ligne sur le site de Plaine Commune : www.plainecommune.fr et diffusé à des réseaux relais de sa stratégie touristique.

Les demandes doivent être transmises :

- De préférence par voie informatique à l'adresse suivante : tourisme@plainecommune.fr ;

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à :
*Établissement public territorial Plaine Commune
Direction de la Stratégie culturelle, du patrimoine et du tourisme
Service Patrimoine et tourisme
Appel à projets
21 avenue Jules-Rimet, 93 218 SAINT-DENIS cedex*
Le dossier sera soumis sous pli cacheté portant les mentions : « Appel à projets 2025 « Les nouveaux hôtes » – NE PAS OUVRIR ».

Calendrier de l'appel à projets

Le dossier complet devra être réceptionné par mail et/ou par courrier au plus tard le 3 septembre **12h00** (date et heure du courrier ou cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier ou pièces ne seront acceptés au-delà de cette heure / date. Aucune exception ne sera prise en compte. C'est au porteur de projet de s'assurer du bon envoi des documents et de la programmation d'un accusé de réception.

Le comité de sélection se réunira la première quinzaine d'octobre 2025 pour sélectionner les lauréats qui se verront attribuer une subvention en fonctionnement.

Les aides en question feront l'objet d'un **conventionnement** entre le porteur du projet lauréat et Plaine Commune, ainsi que d'un vote en bureau délibératif. L'aide sera versée après notification de ce vote.

Les engagements de Plaine Commune

L'Établissement public territorial Plaine Commune s'engage à accompagner les porteurs de projets lauréats du présent appel à projets, « Les nouveaux hôtes », pour rendre visibles les réalisations soutenues. Dans ce cadre, le service Patrimoine et tourisme de la collectivité et les autres services éventuellement concernés pourront, au besoin, être mobilisés.

Partenaire associé pour la mise en œuvre opérationnelle de la démarche

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du schéma touristique territorial 2025 -2030, l'agence d'attractivité POP est associée comme partenaire stratégique de l'appel à projets. Par voie de contrat de prestation, Plaine Commune confiera à l'agence la valorisation, l'animation et le suivi des projets lauréats, dans le cadre de sa mission de structuration de l'offre touristique et d'animation de la destination. Cette collaboration permettra de renforcer l'intégration des projets soutenus à l'offre touristique existante, et en accroître le rayonnement à l'échelle locale, voire métropolitaine.

Les engagements des lauréats

Les projets lauréats doivent s'inscrire en respect des valeurs et objectifs qui guident la stratégie territoriale de Plaine Commune, notamment en matière de :

- Transition écologique et énergétique, inscrits en particulier dans le Projet Alimentaire Territorial 2024-2028 et le Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2026 de Plaine Commune ;
- Lutte contre les discriminations et d'égalité femme/homme, Plaine Commune étant signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Les lauréats s'engagent à rendre visible le soutien de Plaine Commune, dans leurs actions et communications relatives aux projets retenus. Les porteurs de projet devront utiliser les logos de Plaine Commune ainsi que ceux des partenaires dans tous les supports de communication liés aux actions financées.

Contrôle des subventions

Un bilan financier devra être transmis aux services de Plaine Commune, au plus tard trois mois après la date de fin de réalisation du projet, qui ne pourra elle-même excéder le 31 août 2026. Toute pièce

justificative étayant la demande de subvention (bilans qualitatifs, factures) pourra être exigée à cette date.

De plus, un contrôle sur place et sur pièces pourra être effectué par des agent.es dûment habilité.es et désigné.es par Plaine Commune, en application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plaine Commune pourra exiger le remboursement de tout ou partie de l'aide si son affectation n'est pas jugée conforme.

Mentions sur la protection des données à caractère personnel

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et en application du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, Plaine Commune s'engage à ce que les traitements de données effectués dans le cadre de l'appel à projets « Les nouveaux hôtes » soient conformes à ces réglementations.

Informations complémentaires

Pour tout complément d'information concernant le présent appel à projets, vous pouvez contacter :

- Hélène SAUNON, responsable du service Patrimoine et tourisme :
helene.saunon@plainecommune.fr / 01 71 86 34 98
- Camille MORNON, cheffe de projet tourisme :
camille.mornon@plainecommune.fr / 01 71 86 55 61